

RECOMMANDATIONS DE LA MISSION

REGULATION ET ORGANISATION DES NOUVELLES FORMES D'ACTIVITE

N°	Recommandations	Echéances
3	Dans l'attente d'un statut européen des plateformes collaboratives, privilégier le recours à la labellisation pour responsabiliser les plateformes vis-à-vis de leurs contributeurs dans le domaine social	Dès que possible
4	Susciter la création d'une association professionnelle regroupant les plateformes collaboratives, à l'image du SEUK britannique, qui aurait notamment pour mission de représenter ces acteurs auprès des pouvoirs publics	Dès que possible
13	Instaurer des procédures de règlement des différends et de respect du contradictoire entre la plateforme et le travailleur collaboratif	Dès que possible

SECURITE JURIDIQUE DES PLATEFORMES, DES CONTRIBUTEURS ET DES NOUVELLES PRATIQUES

N°	Recommandations	Echéances
8	Elargir aux créateurs d'entreprise et aux plateformes les procédures de rescrit social prévues aux articles L. 311-11 et L. 243-6-3 du code de la sécurité sociale	PLFSS 2017
9	Elaborer des lignes directrices sur le recours au travail salarié ou au travail indépendant appliquées aux plateformes collaboratives	T4 2016
26	Créer un statut de micro-entrepreneur collaboratif « <i>ultra-simplifié</i> » pour les revenus complémentaires de faibles montants	PLFSS 2017

DEVELOPPER LE SALARIAT DE PLATEFORME ET LA SECURISATION DES PARCOURS

N°	Recommandations	Echéances
10	Créer un statut spécifique d'entreprise porteuse collaborative réservée aux contributeurs des plateformes collaboratives	2016-2017
11	Faciliter le recours au contrat salarié de particulier-employeur « <i>en un clic</i> » par le développement des interfaces et interconnexions entre plateformes et CNCESU	PLFSS 2017

REEQUILIBRER LE POUVOIR DE NEGOCIATION DES TRAVAILLEURS COLLABORATIFS ET LIMITER LA DEPENDANCE ECONOMIQUE

N°	Recommandations	Echéances
21	Instaurer « une exception travail » permettant, sous conditions, la des commissions entre les représentants des travailleurs indépendants collaboratifs et les plateformes numériques.	T2 2016
22	Encourager la création de plateformes d'évaluation des plateformes collaboratives par les travailleurs collaboratifs, inspirée par le modèle allemand, ainsi que des plateformes de délibération en ligne	2017
23	Prévoir une consultation électronique annuelle de leurs contributeurs par les plateformes et la remise d'un compte-rendu en ligne	T2 2016

FLUIDIFIER LES PARCOURS ET MODERNISER LA SECU

N°	Recommandations	Echéances
29	Proposer aux plateformes volontaires un transfert automatisé des données de revenus de leurs contributeurs, et le cas échéant le précompte des cotisations	Dès maintenant
33	Autoriser les plateformes à contribuer sur une base volontaire à la protection sociale de base AT-MP, complémentaire et supplémentaire des travailleurs collaboratifs indépendants qui exercent une activité par leur intermédiaire	T2 2016
35	Créer une caisse digitale dédiée aux nouveaux travailleurs collaboratifs non salariés et qui recouvre les cotisations et gère les prestations.	PLFSS 2017
36	Faciliter les changements statutaires et les transitions professionnelles en s'appuyant sur le rôle de tiers de confiance des plateformes collaboratives	2016
28	Simplifier les situations de poly-affiliation des travailleurs collaboratifs micro-entrepreneurs en instaurant un droit optionnel de rattachement au régime général de la sécurité sociale.	